

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**C A N A D A
PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DUPLESSIS**

VILLE DE FERMONT

À une séance ordinaire du Conseil de ville, tenue à la salle de l'Hôtel de ville, le mardi 13 octobre 2020, à 19 h 30;

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Son Honneur le Maire
Monsieur Martin ST-LAURENT

Monsieur Bernard DUPONT,
Monsieur Danny BOUCHARD,
Madame Cindy VIGNOLA,
Monsieur Marco OUELLET,
Monsieur Daniel BERGERON,
Monsieur Shannon POWER.

Madame Marie Philippe COUTURE, greffière, et Monsieur Philippe PICHET, directeur général, sont aussi présents.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Résolution – adoption de l'ordre du jour;

PÉRIODE DE QUESTIONS
- 2.- Résolution – adoption des procès-verbaux;
- 3.- Résolution – adoption des comptes à payer;
- 4.- Résolution pour autoriser le paiement des factures supplémentaires à Béluga Construction inc. pour les travaux de pavage;
- 5.- Résolution – Demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique;
- 6.- Résolution pour autoriser la suspension disciplinaire de l'employé 575;
- 7.- Résolution pour autoriser l'achat du chargeur en location numéro de série CAT0938KLXXT00742;
- 8.- Résolution – fermeture des bureaux administratifs pour la période des Fêtes;
- 9.- Résolution pour accepter la Politique de soutien aux organisations;
- 10.- Résolution pour mandater la firme Marc Brouillette inc. pour un dossier de plainte auprès de la CNESST;

AFFAIRES DIVERSES
- 11.- Résolution – fermeture de la séance

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R20-10-01 RÉSOLUTION – ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Marco OUELLET

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ,

D'ADOPTER l'ordre du jour de cette séance ordinaire, tel que déposé, en laissant le point affaires diverses ouvert;

ADOPTÉE

R20-10-02 RÉSOLUTION – ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 11 septembre 2020 et de la séance ordinaire tenue le 14 septembre 2020;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Shannon POWER

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil adoptent les procès-verbaux, le tout tel que déposé;

ADOPTÉE

R20-10-03 RÉSOLUTION – ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la liste des comptes à payer datée du 30 septembre 2020, au montant de **1 540 058,68 \$**, soit approuvée et d'autoriser la trésorière à payer lesdits comptes à même les fonds de la Ville de Fermont;

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

NUMÉRO 10-20

JE, SOUSSIGNÉE, certifie par la présente que des crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses et les engagements ci-après décrits et projetés par le Conseil de la susdite Municipalité (*Loi des cités et villes* C-19, art. 481 a).

Montant global des crédits requis pour les dépenses projetées :

▶ 1 540 058,68 \$

Paiements internet :	3234 à 3263	325 734,96 \$
Paiements par chèque :	24057 à 24090; 24092 à 24196	<u>944 452,30 \$</u>

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

Chèques de moins de 1 000 \$	26 720,52 \$	
Chèques de plus de 1 000 \$	1 243 466,74 \$	
		1 270 187,26 \$
Dépôts de paies # 35 à 38		269 871,42 \$
GRAND TOTAL		<u>1 540 058,68 \$</u>

SANDRA GAGNON

Sandra Gagnon, trésorière

R20-10-04

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LE PAIEMENT DES FACTURES SUPPLÉMENTAIRES À BÉLUGA CONSTRUCTION INC. POUR LES TRAVAUX DE PAVAGE

CONSIDÉRANT QU'un contrat pour des travaux de pavage a été octroyé, suite à un appel d'offres public, à la compagnie Béluga Construction inc. le 13 juin 2020;

CONSIDÉRANT QUE des coûts supplémentaires ont été engendrés par des imprévus lors de la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT QUE la somme des coûts supplémentaires représentent moins de 2 % des coûts totaux du projet;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des recommandations de monsieur Jean-Michel Meilleur, directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent la trésorière à payer les factures suivantes à **BELUGA CONSTRUCTION INC.**

Facture TS-01 **38 028,71 \$**
Ajustement des services, pièces d'ajustements utilisées, pièces vendues à la Ville

Facture TS-02 **1 232,00 \$**
Rue Aquilon, bris de la machine de pulvérisation dû à la présence de gros cailloux sous la surface du pavage existant, perte de temps et remplacement de 30 dents de la machine

Pour un total de **39 260,71 \$, avant taxes;**

ADOPTÉE

R20-10-05

RÉSOLUTION – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES OU À TEMPS PARTIEL AU MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

CONSIDÉRANT QUE *le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

CONSIDÉRANT QUE ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QU'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés de base requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fermont désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fermont prévoit la formation de 8 pompiers pour le programme *Pompier 1* au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC de Caniapiscau en conformité avec l'article 6 du Programme;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE PRÉSENTER une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation de 8 pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC de Caniapiscau;

ADOPTÉE

R20-10-06

RÉSOLUTION POUR AUTORISER LA SUSPENSION DISCIPLINAIRE DE L'EMPLOYÉ 575

CONSIDÉRANT les nombreuses problématiques relevées par monsieur Jean-Michel Meilleur directeur des Services techniques dans le dossier de l'employé;

CONSIDÉRANT que les étapes du code disciplinaire prévues à la convention collective des cols bleus ont été respectées;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation de monsieur Jean-Michel Meilleur, directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Marco OUELLET

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE remettre à l'employé 575 un avis disciplinaire très grave suivi d'une sanction de cinq (5) jours de congé disciplinaire sans solde.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

R20-10-07

**RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT DU CHARGEUR EN LOCATION
NUMÉRO DE SÉRIE CAT0938KLXXT00742**

CONSIDÉRANT QUE la location du chargeur Caterpillar prend fin le 12 octobre 2020;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Jean-Michel Meilleur, directeur des Services techniques;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du Conseil autorisent l'achat du chargeur Caterpillar au coût de 104 900,00 \$ avant taxes;

QUE les fonds prévus au budget soient pris dans le poste budgétaire 22 330 00 725;

ADOPTÉE

R20-10-08

**RÉSOLUTION – FERMETURE DES BUREAUX ADMINISTRATIFS POUR LA
PÉRIODE DES FÊTES**

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

APPUYÉ par le Conseiller Danny BOUCHARD

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les bureaux administratifs du Service administratif, du Service des loisirs et de la culture, du Service incendie et des Services techniques soient fermés à compter du **18 décembre 2020 à 12 h au 1^{er} janvier 2021 inclusivement.**

ADOPTÉE

R20-10-09

**RÉSOLUTION POUR ACCEPTER LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX
ORGANISATIONS**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la mise à jour de la politique de soutien aux organisations;

CONSIDÉRANT QUE mesdames Marie-Pier Allard et Julie David ont rencontré le Conseil pour expliquer les enjeux de la nouvelle politique;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

APPUYÉ par la Conseillère Cindy VIGNOLA

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la mise à jour de la politique de soutien aux organisations soit adoptée.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la
Ville de Fermont**

**R20-10-10 RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME MARC BROUILLETTE INC.
POUR UN DOSSIER DE PLAINTÉ AUPRÈS DE LA CNESST**

CONSIDÉRANT le dépôt d'une plainte contre la Ville auprès de la CNESST;

CONSIDÉRANT QUE le dossier requiert les services d'un avocat;

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le Conseiller Bernard DUPONT

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher la firme Marc Brouillette inc. pour appuyer la Ville de Fermont dans un dossier de plainte à la Ville de Fermont.

ADOPTÉE

R20-10-11 RÉSOLUTION – FERMETURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par le Conseiller Shannon POWER

APPUYÉ par le Conseiller Daniel BERGERON

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la séance soit levée à 19 h 41.

ADOPTÉE

MARTIN ST-LAURENT

MARIE PHILIPPE COUTURE

MAIRE

GREFFIÈRE